



PAYS DE LA LOIRE MARCHE DU TRAVAIL : TAUX DE CHOMAGE SITUATION AU 30/06/2016

DOCUMENT TRIMESTRIEL - LIBRE DE DIFFUSION SOUS RESERVE DE MENTION DE LA SOURCE « POLE EMPLOI PAYS DE LA LOIRE »

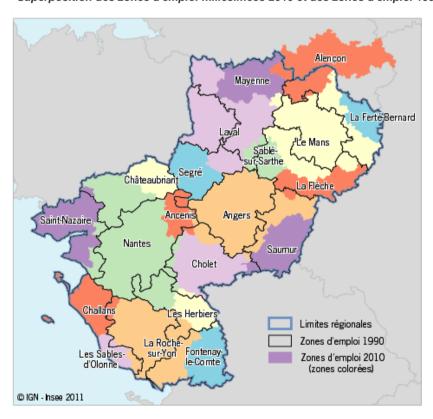


LES ZONES D'EMPLOI EN PAYS DE LA LOIRE

Les zones d'emploi sont définies comme des espaces à l'intérieur desquels travaillent la plupart des actifs qui y résident. Ce zonage d'étude partitionne intégralement le territoire français. Le découpage réalisé en 2010 prend en compte les évolutions récentes des migrations domicile-travail issues du recensement de la population.

La région est désormais découpée en 20 nouvelles zones d'emploi, dont une zone d'emploi interrégionale autour d'Alençon, qui s'étend également sur la Basse-Normandie. Elle comptait 16 zones d'emploi dans le découpage en vigueur jusqu'à présent, qui datait de 1984. Les zones d'emploi autour des grandes agglomérations s'étendent. Pour autant, les Pays de la Loire présentent la spécificité de conserver également de nombreux pôles d'emploi secondaires, bien répartis sur le territoire.

Superposition des zones d'emploi millésimées 2010 et des zones d'emploi 1990



Dans les Pays de la Loire comme au niveau national, ce nouveau découpage des zones d'emploi prend en compte les grandes évolutions qui ont redessiné la géographie des marchés du travail locaux depuis une vingtaine d'années : allongement des déplacements domicile-travail, rayonnement croissant des grandes agglomérations, diminution de l'activité des territoires les moins dynamiques.

Ainsi, dans la région, les trois grandes zones urbaines et périurbaines autour de Nantes, d'Angers et du Mans s'agrandissent-elles de facon sensible.

La zone d'emploi de Nantes, qui s'étend au Nord sur l'ancienne zone de Châteaubriant et au Sud vers la Vendée, est celle qui gagne le plus d'habitants avec le redécoupage (plus de 100 000) ; sa population approche désormais le million d'habitants.

De son côté, la nouvelle zone du Mans prend de l'importance en gagnant un quart d'habitants supplémentaires ; elle compte maintenant presque autant d'habitants que la zone d'Angers (415 000 contre 450 000).

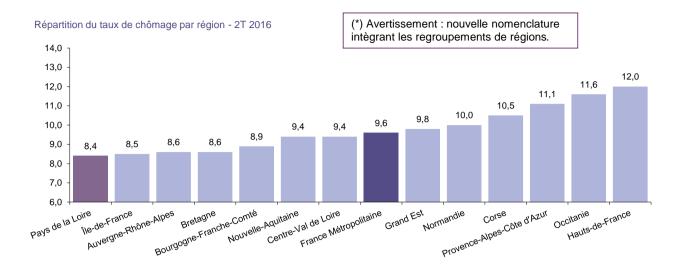
Les deux zones d'emploi découpées autour des deux autres préfectures de département de la région (La Roche-sur-Yon et Laval) sont de taille intermédiaire (un peu plus de 200 000 habitants chacune), mais elles s'étendent également, notamment celle de Laval. A contrario, la taille des autres zones d'emploi de taille intermédiaire se réduit légèrement.

La zone d'emploi de Saint-Nazaire, contrainte par l'influence de la métropole nantaise à l'Est, perd ainsi quelques communes au profit de la zone d'emploi de Nantes. Celles de Cholet et de Saumur se réduisent au profit d'Angers.

Source INSEE



TAUX DE CHOMAGE EN PAYS DE LA LOIRE



Source INSEE, traitement Pôle emploi

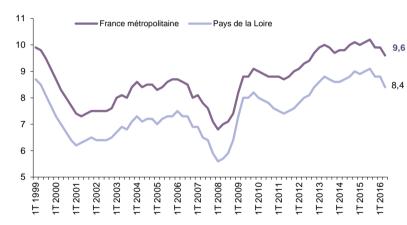
France - Région

Le taux de chômage des Pays de la Loire recule au deuxième trimestre 2016 : 8,4% (8,8% au 1er trimestre 2016 révisé) et est inférieur à celui de la France métropolitaine : 9,6% (9,9% au 1er trimestre 2016 révisé).

La région Pays de la Loire affiche le taux le plus bas de l'ensemble des régions. Vient ensuite la région lle de France (8,5%), la région Bretagne et l'Auvergne-Rhône-Alpes (8,6%).

- L'évolution trimestrielle régionale (-0,4 point) est plus favorable que celle de la France métropolitaine (-0,3 point).
- L'évolution annuelle régionale (-0,6 point) est plus favorable que celle de la France métropolitaine (-0,5 point).

Evolution trimestrielle du taux de chômage



Source INSEE, traitement Pôle emploi

Taux de chômage par département

Région - Départements

- Le département de la Sarthe affiche le taux de chômage le plus élevé de tous les départements de la région Pays de la Loire (9,6%).
- Tous les départements affichent une évolution trimestrielle entre -0,2 point et -0,4 point.
- Les évolutions annuelles des départements de la Vendée et de la Loire Atlantique (-0,7 point) sont plus favorables que celles des autres départements (-0,5 et -0,6 point).

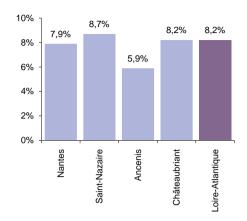
	2T 2015	1T 2016	2T 2016	trimestrielle	variation annuelle
Loire- Atlantique	8,9%	8,6%	8,2%	-0,4 point	-0,7 point
Maine-et-Loire	9,6%	9,4%	9,1%	-0,3 point	-0,5 point
Mayenne	7,1%	6,8%	6,6%	-0,2 point	-0,5 point
Sarthe	10,1%	9,9%	9,6%	-0,3 point	-0,5 point
Vendée	8,6%	8,2%	7,9%	-0,3 point	-0,7 point
Pays de la Loire	9,0%	8,8%	8,4%	-0,4 point	-0,6 point
France métropole	10,1%	9,9%	9,6%	-0,3 point	-0,5 point

Source INSEE, traitement Pôle emploi



TAUX DE CHOMAGE EN LOIRE-ATLANTIQUE

Taux de chômage par zone d'emploi - 2T 2016

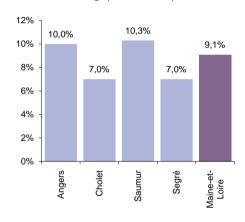


	2T 2015	1T 2016	2T 2016	Variation trimestrielle	Variation annuelle
Nantes	8,6%	8,3%	7,9%	-0,4 point	-0,7 point
Saint-Nazaire	9,3%	8,9%	8,7%	-0,2 point	-0,6 point
Ancenis	6,2%	6,0%	5,9%	-0,1 point	-0,3 point
Châteaubriant	8,8%	8,4%	8,2%	-0,2 point	-0,6 point
Loire-Atlantique	8,9%	8,6%	8,2%	-0,4 point	-0,7 point

Source INSEE, traitement Pôle emploi

TAUX DE CHOMAGE EN MAINE-ET-LOIRE

Taux de chômage par zone d'emploi - 2T 2016

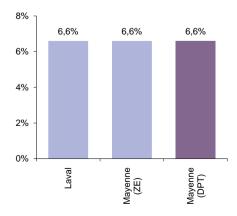


	2T 2015	1T 2016	2T 2016	Variation trimestrielle	Variation annuelle	
Angers	10,5%	10,3%	10,0%	-0,3 point	-0,5 point	
Cholet	7,4%	7,3%	7,0%	-0,3 point	-0,4 point	
Saumur	10,7%	10,6%	10,3%	-0,3 point	-0,4 point	
Segré	7,3%	7,2%	7,0%	-0,2 point	-0,3 point	
Maine-et-Loire	9,6%	9,4%	9,1%	-0,3 point	-0,5 point	

Source INSEE, traitement Pôle emploi

TAUX DE CHOMAGE EN MAYENNE

Taux de chômage par zone d'emploi - 2T 2016



	2T 2015	1T 2016	2T 2016	Variation trimestrielle	Variation annuelle	
Laval Mayenne (ZE)	7,1% 7,2%	6,8% 6,9%	6,6% 6,6%	-0,2 point -0,3 point	-0,5 point -0,6 point	
Mayenne (DPT)	7,1%	6,8%	6,6%	-0,2 point	-0,5 point	

Source INSEE, traitement Pôle emploi



TAUX DE CHOMAGE EN SARTHE

Taux de chômage par zone d'emploi - 2T 2016



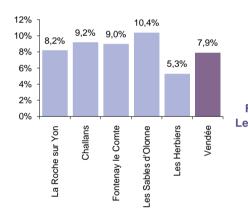
	2T 2015	1T 2016	2T 2016	Variation trimestrielle	Variation annuelle
Le Mans	10,4%	10,2%	9,9%	-0,3 point	-0,5 point
La Flèche	10,4%	10,4%	9,9%	-0,5 point	-0,5 point
Sablé sur Sarthe	8,6%	8,3%	8,3%	0 point	-0,3 point
La Ferté-Bernard	8,9%	8,4%	8,2%	-0,2 point	-0,7 point
Alençon (*)	8,3%	8,0%	7,8%	-0,2 point	-0,5 point
Sarthe	10,1%	9,9%	9,6%	-0,3 point	-0,5 point

(*) Zone d'emploi d'Alençon - Partie Pays de la Loire

Source INSEE, traitement Pôle emploi

TAUX DE CHOMAGE EN VENDEE

Taux de chômage par zone d'emploi - 2T 2016



	2T 2015	1T 2016	2T 2016	Variation trimestrielle	Variation annuelle
La Roche sur Yon	8,8%	8,5%	8,2%	-0,3 point	-0,6 point
Challans	10,2%	9,6%	9,2%	-0,4 point	-1 point
Fontenay le Comte	9,7%	9,4%	9,0%	-0,4 point	-0,7 point
es Sables d'Olonne	11,5%	10,8%	10,4%	-0,4 point	-1,1 point
Les Herbiers	5,9%	5,7%	5,3%	-0,4 point	-0,6 point
Vendée	8,6%	8,2%	7,9%	-0,3 point	-0,7 point

Source INSEE, traitement Pôle emploi

DEFINITION ZONE D'EMPLOI:

Une zone d'emploi est un espace géographique à l'intérieur duquel la plupart des actifs résident et travaillent, et dans lesquels les établissements trouvent l'essentiel de la main-d'œuvre nécessaire pour occuper les emplois offerts.

Piloté par la Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques (Dares) du Ministère du travail, de l'emploi et de la santé, avec l'appui technique de l'Insee, le découpage en zones d'emploi constitue une partition du territoire adaptée aux problématiques des marchés locaux de l'emploi.

Les déplacements domicile-travail constituent la variable de base pour la détermination de ce zonage. Les zones d'emploi sont ainsi construites de telle façon que la proportion d'actifs occupés résidant et travaillant dans la même zone soit la plus élevée possible.

SOURCES

Insee, recensements de la population 1999 et 2008 - exploitation principale. Données provisoires pour le dernier trimestre.

Avertissement : Au 1er trimestre 2013, le questionnaire de l'enquête Emploi a été rénové, en particulier pour faciliter le déroulement de l'enquête sur le terrain grâce à des questions aux formulations plus simples. Certaines reformulations du nouveau questionnaire ont modifié la teneur des réponses d'une petite proportion de la population enquêtée. Ceci a un impact sur la mesure en niveau des principaux indicateurs.

(*) Cette nouvelle nomenclature intègre les regroupements de régions décidés par la loi n° 2015-29 du 16 janvier 2015 relative à la délimitation des régions, aux élections régionales et départementales et modifiant le calendrier électoral. Elle entrera en vigueur au 1er janvier 2016 et figurera dans l'édition correspondante du COG.

Les noms des nouvelles régions sont les noms provisoires définis dans la loi.

Directeur de publication :
Alain MAUNY
Directeur de la rédaction :
Josette BARREAUD
Conception et réalisation:
Service Statistiques, Etudes et Evaluation
Catherine DORNIC et Linda LAUNAY

Contact: statsPDL@pole-emploi.fr

www.observatoire-emploi-paysdelaloire.fr

